



Creation d'un casier judiciaire et fonction publique territoriale

Par **tibo93**, le **02/09/2012** à **21:38**

Bonjour,

Je suis adjoint technique 2eme classe dans la fonction publique territoriale. J'ai ete controllé au volant avec un taux d'alcholemie positif et des trace de stupefiant au volant, j'ai donc perdu mon permis et cela risque d'etre inscrit a mon casier judiciaire.

- suis je obligé d'avertir ma hierarchie de la creation de ce casier
- dois je informer ma hierarchie de la nature de l'infraction?

Dans l'attente de vos conseils

Merci a tous

Par **edith1034**, le **03/09/2012** à **08:02**

attendez le tribunal et demandez une exemption d'inscription au B2 et vous n'aurez pas de problème d'emploi

pour tout savoir sur les procédures pénales

<http://www.fbIs.net/penal.htm>